

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
7 juin 2007
Français
Original : anglais

Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006)**Note verbale datée du 25 mai 2007, adressée au Président
du Comité par la Mission permanente du Pakistan
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

La Mission permanente du Pakistan auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Conseil de sécurité et a l'honneur de l'informer que le Gouvernement du Pakistan a publié au Journal officiel un arrêté réglementaire qui donne effet aux dispositions de la résolution 1747 (2007) du Conseil de sécurité concernant l'Iran*. Un exemplaire du rapport national sur la mise en application de la résolution est joint à la présente note verbale (voir annexe).

* L'arrêté réglementaire (*Statutory Regulatory Ordinance*) auquel se réfère la présente communication est conservé par le Secrétariat et peut être consulté sur demande.



**Annexe à la note verbale datée du 25 mai 2007 adressée
au Président du Comité par la Mission permanente du Pakistan
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Ministère des affaires étrangères
(Direction du désarmement)**

**Application par le Pakistan de la résolution 1747 (2007)
du Conseil de sécurité**

Conformément à l'article 2 de la loi de 1948 relative aux Nations Unies (Conseil de sécurité), un arrêté réglementaire a été publié au Journal officiel (*Gazette*) le 3 avril 2007* pour donner effet sur le territoire pakistanais aux dispositions de la résolution 1747 (2007) du 24 mars 2007 du Conseil de sécurité*. La publication de cet arrêté servira de fondement juridique aux personnes chargées de prendre les mesures nécessaires à l'application de la résolution 1747 (2007) au Pakistan.

L'arrêté susmentionné vient s'ajouter à l'arrêté réglementaire n° S.R.O. 65(I)/2007, en date du 23 janvier 2007*, publié par le Gouvernement du Pakistan pour donner effet à la résolution 1737 du Conseil de sécurité du 23 décembre 2006, dont les dispositions restent en vigueur, en plus des mesures que le Pakistan est en train de mettre en œuvre en application de la résolution 1747 (2007) du Conseil de sécurité.

* Les textes auxquels se réfère la présente communication sont conservés par le Secrétariat et peuvent être consultés sur demande.